EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux					
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?				
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	modification n°3 du PLU de la commune de Sourcieux-les-Mines				

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :			
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet		
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet		

2. Coordonnées

Qui est la personne publique responsable? M Guillaume ARNOLD, maire Mairie de Sourcieux-les-Mines Place Lucien Vachez 69210 Sourcieux les Mines Tél: 04 74 70 45 57 karinne.jarry@sourcieuxlesmines.fr (Mme Jarry, adjointe en charge de l'urbanisme)	2.1 Identification de la personne publique responsable				
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ? Place Lucien Vachez 69210 Sourcieux les Mines Tél : 04 74 70 45 57 karinne.jarry@sourcieuxlesmines.fr (Mme Jarry, adjointe en charge de	·	M Guillaume ARNOLD, maire			
,	Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ? Place Lucien Vachez 69210 Sourcieux les Mines Tél : 04 74 70 45 57 karinne.jarry@sourcieuxlesmines.fr (Mme Jarry, adjointe en charge de				

joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Vo	3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?				
Oui	Non	SCoT de l'Ouest Lyonnais approuvé le 2 février 2011, en cours de révision.			

3.2 Votr	3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale?				
Oui	Non	PLU approuvé le 11 mars 2013, modifié en 2016 (procédure simplifiée) et 2019 (procédure de droit commun).			

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?					
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	2 029 habitants (population communale INSEE 2017)				
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	996 ha				
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	La procédure ne prévoit pas de changement de zonage.				
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre: document graphique du plan en vigueur ou du projet	Surfaces du PLU dans sa version actuelle : zones A : 327,32 ha soit 32,34% zones N : 606,04 ha soit 61,55% zones U : 55,04 ha soit 5,53%				

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre: pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale); pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

- 1. Affirmer la centralité du cœur de village ;
- 2. Contenir le développement spatial de l'urbanisation et diversifier l'offre en logements ;
- 3. Organiser le fonctionnement urbain et rééquilibrer les modes de déplacement ;
- 4. Préserver le patrimoine architectural et paysager ;
- 5. Garantir le fonctionnement écologique du territoire ;
- 6. Conserver le potentiel agricole.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la modification sont les suivants :

- revoir la liste des emplacements réservés,
- préciser les hauteurs de construction dans les zones périphériques,
- revoir et adapter les modalités de construction en terrain en pente,
- préciser les constructions autorisées dans la zone A ou N, notamment lorsque la maison située sur le même terrain est dans une zone différente A ou U ou N,
- modifier et préciser certains points du titre 6 : « aspects extérieurs des constructions »,

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?				
Oui	Non	Sans objet		

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?				
	oui	non	Le cas échéant, précisez :	
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Avis de la CDPENAF	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X		

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par					
	oui		Le cas échéant, précisez		
Les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ? http://carto.observatoire-des- territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_m ont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		х			
Les dispositions de la <u>loi Littoral</u> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ Sélection du zonage « Loi Littoral »		X			
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/		X	Commune concernée par le SDAGE Rhône Méditerranée. Projet n'impliquant pas une prise en compte particulière du SDAGE.		
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional	Х		Commune faisant partie de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle.		

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Pas d'évolution sur des secteurs précis. Uniquement des évolutions d'ordre rédactionnel.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet					
À quel type de commune appartenez-vous ?	Commune rural à caractère agricole et patrimoniale				
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :					
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle: augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Augmentation de 2007 à 2017 (de 1888 habitants à 2029, soit +7,5% en 10 ans).				
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?	Pas de modification du projet initial approuvé en 2013. Pas				
Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	d'ouverture de zones à l'urbanisation pour de l'habitat.				
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	50 logements soit 6,13% du parc total (INSEE 2017).				
Quel taux de rétention foncière votre projet appliquet-il ? Indiquez le détail du calcul.	Sans objet.				
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Aucune ouverture de zone à l'urbanisation.				
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Sans objet.				
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre.					
Pas de modification du projet initial approuvé en 2013. Pas d'ouverture de zone à l'urbanisation. Le potentiel de logements identifié dans le PLU de 2013 reste inchangé.					
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activit	és économiques, industrielles ou commerciales, précisez :				
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT?	Sans objet.				
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Sans objet.				
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	La commune ne comporte pas de zones d'activités sur son territoire.				
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: • quelle est leur surface actuelle (occupée et	Sans objet.				

4.1 Présentation de votre projet		
disponible) ?		
 quel est leur taux d'occupation ? 		
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?		
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe)		
Pas de modification du projet initial approuvé en 2013.		

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers					
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?					
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?		
Des espaces agricoles ?	Х		Simple ajout réglementaire (possibilité pour les constructions d'habitation existantes d'avoir une extension limitée, une annexe et une piscine). Pas d'impact sur les espaces agricoles.		
Des espaces boisés ?		Х			
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X		Autorisation des extensions limitées, annexes et piscines en zone A et secteur Ap, protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme. => pas d'impact sur l'agriculture, ces dispositions permettant uniquement l'évolution de constructions existantes sur leur parcelle d'origine, sans nouvelle consommation d'espace agricole exploité.		
Complétez si nécessaire					

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?

Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?

http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map

Un parc naturel national ou régional ?

X

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

X

X

Le contenu de la procédure n'a pas d'impact sur la préservation des zones agricoles.

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité				
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?	
Une réserve naturelle nationale ?		Х		
Un espace naturel sensible ?		Х		
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Х		
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal nature paysag e r82.map		Х		
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		Х		
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html Complétez.eau-loire-bretagne.fr/fr/index.html https://complétez.eau-loire-bretagne.fr/fr/index.html https://complétez.eau-loire-bretagne.fr/fr/index.html https://completez.eau-loire-bretagne.fr/fr/index.html https://completez.eau-loire-bretagne.fr/fr/index.html https://completez.eau-loire-bretagne.fr/fr/index.html https://completez.eau-loire-bretagne.fr/fr/index.html		Х		

Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser. Le projet n'engendra pas d'impact sur l'environnement.

4.4 Continuités écologiques				
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Corridors identifiés par le SRCE et le SCoT de l'Ouest Lyonnais. Enjeux de maintien des continuités écologiques en évitant le mitage et les extensions d'urbanisation linéaires les long des axes de communication.	
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag_e_r82.map				

4.5 Paysage, patrimoine bâti				
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s) ?	
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?	
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay sage_r82.map		Х		
Site inscrit ou projet de site inscrit ?				
http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay sage_r82.map		X		
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		Х		
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		Х		
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage?		Х		
Complétez si nécessaire				

Complétez si nécessaire

Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser.

Le projet n'engendre pas d'impact sur le paysage ou le patrimoine bâti.

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Х	Pas de captages sur la commune.
Autres captages prioritaires ?		Х	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	Х		Pas de modification du projet initial de 2013 concernant l'évolution de population. Les modifications apportées n'engendrent pas un nouvel apport de population.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	х		Pas de modification du projet initial de 2013 concernant l'évolution de population. Les modifications apportées n'engendrent pas un nouvel apport de population.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales		Х	

4.6 Ressource en eau					
sur votre territoire?					
Complétez si nécessaire					
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser, ni modification du projet initial concernant l'évolution de population.					
4.7 Sols et sous-sol	4.7 Sols et sous-sol				
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s) ?		
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?		Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?		
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		Х			
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT =63&carte=		Х	Commune concernée par 4 sites.		
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		Х			
Complétez si nécessaire					
Les modifications apportées n'ont pas d'impact sur ces différents sites.					

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s) ?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	Х		Commune concernée par les aléas géologiques. Des prescriptions sont édictées dans le règlement du PLU actuel.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		Х	Commune concernée par la PPRi Brévenne - Turdine.
Nuisances ?		Х	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		Х	
Complétez si nécessaire			

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales

Y a t-il une desserte en transport collectif sur

X 7 lignes Car du Rhône :

Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser. Pas d'évolution des secteurs urbanisables soumis aux risques ou

aux nuisances.

4.9 Air, énergie, climat				
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s) ?	
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?	
votre territoire			– 142 : Aveize - Lyon	
			- 241 : Chavinay - L'Arbresle	
			- 527 : Chevinay - Lentilly	
			550 : Lentilly - Sain-Bel	
			 583 : Saint-Pierre-la-Pallud 	
			590B : Sourcieux-les-Mines - L'Arbresle	
			 591 : Lentilly - Sourcieux-les-Mines 	
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Х	Commune concernée par le PPA de l'agglomération lyonnaise	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		Х	Commune concernée par le SRADDET Auvergne Rhône Alpes.	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?				
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Х		
Complétez si nécessaire	Complétez si nécessaire			
(SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ? Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?			,	

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	A
	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU		
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	Ā
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques,)	
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP,)	ች

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date: 22/12/20

Lieu: Sourcieux-les-Mines

NOM PRENOM

JARRY Karine

(adjointe en charge de l'urbanisme, pour le maire)

SIGNATURE

ANNEXE 1 Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.				
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Mairie de Sourcieux : Mme Jarry, adjointe à l'urbanisme Bureau d'études : M Nicolas Terrier			
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Mairie de Sourcieux-les-Mines Place Lucien Vachez 69210 Sourcieux les Mines Tél: 04 74 70 45 57 karinne.jarry@sourcieuxlesmines.fr			
	bureau d'études AUA 8 rue Victor Lagrange 69007 Lyon Tél : 04 78 48 76 07 nterrier.aua@orange.fr			